

La Marsa le mardi 24 août 2021

Madame, Monsieur,

La rentrée scolaire approche à grands pas.

Je voulais vous apporter quelques informations concernant les possibilités de vaccination qui seront proposées par l'état tunisien et par le Consulat Général de France.

Le 29 août, l'Etat Tunisien proposera une vaccination aux jeunes de 15 à 17 ans.

Du 5 au 7 septembre, une seconde campagne de vaccination sera mise en place pour les Français de l'étranger et leurs ayants droit résidant en Tunisie. La vaccination s'effectuera sur rendez-vous uniquement. Pour prendre rendez-vous, vous êtes invité à vous rendre sur le site mis en place pour cette campagne de vaccination : <https://healthhub.internationalsos.com/MEAECit>

Le vaccin mis à la disposition du Consulat Général est le Janssen pour les majeurs et le Pfizer pour les mineurs à partir de 12 ans.

Sont éligibles à la vaccination :

- les ressortissants français ;
- les conjoints mariés ou Pacsés étrangers de ressortissant français ;
- les parents étrangers d'enfant français mineur ;
- les enfants français de 12-17 ans ;
- les enfants étrangers (12-17 ans) de parents français (enfants d'un(e) conjoint(e) de Français).

Afin d'envisager une année scolaire sereine, il me semble important que nous prenions ensemble toutes les mesures qui nous sont possibles. La vaccination permettra notamment de pouvoir continuer à fréquenter l'établissement même si des élèves de la classe de votre enfant sont testés positifs à la Covid 19.

Bien cordialement,

Daniel Raynal